

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/110

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 29

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Saint Hilaire Les Places, sous la présidence de M. BRÉZAUDY Alain, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21 septembre 2026

TITULAIRES PRESENTS : Mme JACQUEMENT Eliane (procuration de M. DEXET Emmanuel), M. RICHIGNAC Guillaume, M. BRÉZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de Mme CATTOOR Elodie), M. BROUSSE Hervé, M. ROULAUD Éric (procuration de M. BONNAT Christian), M. GATARD Ludovic, Mme LAMARGOT Sandrine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. TESSIER Anthony, M. CHAMINADE Gérard, M. DUFOURNEAU Gaël (procuration de Mme BELAIR Florence), Mme. BRUNEAU Karine, M. CHAREIX Guillaume, M. LATOUR Nicolas, M. MOURNETAS Yannick (procuration de Mme LAPLAUD Catherine), M. DÉTRÉ Adrien, Mme MOUINEAU Annick, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LACOTE Bernadette, M. FAURE Éric, M. BARRY Jacques, Mme BRUZAT Pauline, M. DOGNON Jean-Bernard, M. MARCELLAUD Didier (procuration de M. DE JESUS Nicolas), M. DARGENTOLLE Georges, Mme JEANJON Christine, M. DELOMENIE Bernard, M. EVRARD Julien.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette, Mme REBEIX Catherine

EXCUSES : M. DEXET Emmanuel, Mme CATTOOR Elodie, M. BONNAT Christian, Mme BELAIR Florence, Mme LAPLAUD Catherine, M. DE JESUS Nicolas.

SECRETAIRE : M. DARGENTOLLE Georges

Objet : Motion du conseil communautaire Pays de Nexon- Monts de Châlus contre la fermeture du site LEGRAND à Châlus

Les membres du conseil communautaire :

- **RAPPELLENT** que LEGRAND est un groupe industriel français dont le siège est à Limoges (87). Il figure parmi les **leaders mondiaux dans le secteur de la fabrication d'installations électriques**. Le groupe est coté au CAC 40. Il a réalisé, en 2025, 1,2 milliard d'euros de bénéfices nets et un chiffre d'affaires de 9,5 milliards d'euros ;
- **RAPPELLENT** qu'un **site de production de LEGRAND** est installé **sur la zone d'activité économique « Chez Fontanille » à Châlus**. Cela fait de **LEGRAND un acteur industriel majeur du territoire intercommunal** ;
- **RAPPELLENT** que la communauté de communes a engagé **des politiques et des investissements pour améliorer l'attractivité économique et résidentielle du territoire intercommunal**, et notamment aux côtés de la commune de Châlus, la création d'une nouvelle voie d'accès de la zone depuis la RN21 ;
- **S'ALARMENT** sur le projet de **redéploiement industriel structurant**, annoncé par le groupe Legrand le 4 juin dernier, qui doit déboucher sur la **cessation progressive des activités de production sur 4 sites français dont celui de Châlus** ;
- **S'INQUIÈTENT** sur le fait que la fermeture du site Legrand de Châlus entraînerait une **perte significative d'emplois, directs et indirects**, essentiels au dynamisme économique de la communauté de communes et serait également préjudiciable pour le maintien des services publics, le maintien des commerces de proximité ou encore le maintien du tissu associatif local ;
- **PARTAGENT l'inquiétude des salariés** qui ont fait de Legrand un groupe industriel international ;
- **DÉPLORENT** que **l'annonce publique** du projet de redéploiement industriel de LEGRAND ait été faite de **manière brutale**, sans aucune concertation ni **information préalable des salariés et des élus locaux**.

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20260928-D2026-110-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2026

C'est pourquoi les conseillers communautaires demandent :

- **L'annulation du projet de fermeture** et l'ouverture de négociations pour maintenir l'activité industrielle sur le site de Châlus ;
- **La transparence totale** sur les raisons économiques invoquées, ainsi que sur les alternatives envisagées par la direction du groupe LEGRAND ;
- **La mise en place d'un plan** impliquant l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, les collectivités locales et les partenaires sociaux, pour préserver l'emploi et l'activité industrielle sur le territoire intercommunal ;
- **Le soutien des pouvoirs publics** pour éviter qu'une nouvelle fois les habitants des zones rurales soient pénalisés dans un contexte économique déjà difficile.

Les conseillers communautaires appellent :

- Les salariés, les citoyens et les organisations locales à se mobiliser pour défendre leur emploi et leur territoire ;
- Les élus à utiliser tous les leviers à leur disposition pour bloquer cette décision et proposer des solutions alternatives ;
- La direction de LEGRAND à reconsidérer sa position et à privilégier le dialogue social plutôt que des mesures brutales et unilatérales.

Délibération :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **adopte** cette motion contre la fermeture du site LEGRAND à Châlus.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 28 septembre 2026.

Alain BRÉZAUDY

Le Président,

